

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE,

PRIMEDI 11 Germinal.

(Ere vulgaire).

Jeudi 31 Mars 1796.

Nouvelle organisation de l'armée française. — Ordre donné par l'électeur de Hanovre pour remonter la cavalerie hanovrienne et mettre l'infanterie au complet. — Nouvelles maritimes sur la croisière des Anglais sur les côtes de Bretagne. — Fête célébrée à la Jeunesse. — Audience donnée par le directoire exécutif à l'ambassadeur d'Espagne. — Relation de l'ambassade du lord Macartney en Chine. — Dénonciation contre Cadroi et Isnard. — Discussion de ce sujet.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 18 mars.

L'électeur de Mayence est arrivé ici, venant d'Aschaffembourg.

Suivant la nouvelle organisation qui vient d'être faite de l'armée française, chaque bataillon est actuellement composé de 1200 hommes, & chaque compagnie de 150. Le nombre d'officiers dont cet arrangement a nécessité la réforme est considérable.

On apprend que le contingent saxon, commandé par le lieutenant général de Lind, a dû partir aujourd'hui de Dresde; & suivant sa route il doit arriver le 5 avril à Bamberg, le 12 à Wurtzbourg & le 23 ici, où il sera à la disposition de l'archiduc Charles. Ce contingent est de 9000 hommes effectifs.

Le 15 de ce mois, le régiment de hussards d'Etienne Damas traversa cette ville, venant de Stade & de Pymont, pour se rendre à l'armée de Condé. Ce corps est formé presque en entier de gentilshommes volontaires; il est d'une tenue & d'une beauté qui ont fait l'admiration de tous ceux qui l'ont vu défilé.

On mande de Hanovre que la cavalerie hanovrienne

va être complètement remontée, & que l'infanterie a reçu l'ordre de se recruter pour être portée au complet. Ceci est la suite de la nouvelle organisation des troupes du pays, d'après laquelle l'armée hanovrienne doit se tenir constamment en état d'entrer en campagne au premier ordre.

Les Français forment un corps de manteaux-rouges, à l'instar de celui des Autrichiens: ils auront le même uniforme & seront destinés à occuper les avant-postes, ainsi qu'à donner la chasse aux émigrés & aux prêtres réfractaires.

Dans une proclamation rendue par notre magistrat, les habitans de cette ville sont invités à avancer pour huit ans, à 5 pour cent par an & sur des obligations de la banque de Vienne, tout leur numéraire disponible; la plus petite somme qu'on reçoit est de 250 florins. Cet emprunt se remplit avec assez de succès.

H O L L A N D E.

De la Haye, le 16 mars.

L'invitation faite aux ministres étrangers d'assister à l'ouverture de la convention batave, fut acceptée par le ministre français Noël ainsi que par MM. Reuterschwedt, chargé d'affaires de Suede; de Schapetet, pour le Danemark; le chevalier d'Aronjo pour le Portugal; & Adam pour les Etats-Unis d'Amérique. M. de Wiltingen, chargé d'affaires de l'électeur Palatin, se refusa à cette invitation.

La septième demi-brigade française au service de notre république, que la province de Hollande avoit en jusqu'ici à sa solde particulière, vient d'être destinée au service de la nation batave en entier. Le général de Guericke, qui la commande, a prêté serment en cette qualité. Il a été arrêté que ce corps tiendrait garnison à la Haye pour servir de garde à la convention nationale. C'est le président qui donnera le mot & l'ordre à cette garnison.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 6 germinal.

L'on apprend que différens bâtimens marchands suédois & hambourgeois, chargés dans le Nord pour le compte de la ville d'Anvers, sont en ce moment à l'embouchure de l'Escaut. On est curieux de savoir comment les Hollandais se comporteront à leur égard, & s'ils les arrêteront comme de coutume à leur passage vis-à-vis de Flessingue.

Depuis quelque tems, il se trouve en cette ville un seigneur suédois de marque, revêtu du caractère d'ambassadeur auprès d'une puissance étrangère. Ce personnage vit fort retiré, & l'on ignore absolument les raisons qui lui font prolonger son séjour ici. Des personnes prétendent qu'il est chargé d'examiner l'esprit public des habitans de ces contrées, pour en rendre compte à sa cour; mais on ne conçoit pas que le cabinet suédois doive prendre un grand intérêt aux opinions politiques des ci-devant Belges, qu'elles puissent être.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

De Nantes, le 29 ventôse.

Le transport *la Nymphé-de-la-Mer*, capitaine Damourrette, venant de l'Orient, est entré ce jour en rivière. Ce navire avoit relâché à Crac, dans la baie de Quiberon, du côté d'Anrai, avant l'apparition des Anglais. Il en est parti le 26.

Il a vu les Anglais, le 23, au nombre de sept voiles, un vaisseau rasé, quatre frégates & deux bâtimens. Il ne parle ni des quatre-vingt-transports, ni des cinq vaisseaux de ligne. Ou c'est une vision du chaloupier qui a dit les avoir vus, où ils se sont éloignés depuis. Cependant comme il n'y a qu'un seul chaloupier qui prétende les avoir distingués, & que tous les autres rapports démentent le sien, il y a lieu de croire que c'est lui qui a tort.

Les rapports de *la Nymphé-de-la-Mer*, nous fournissent des détails curieux, des particularités intéressantes. Le 24 & le 25, les Anglais se sont enfoncés dans la baie de Quiberon, très près de Carnac, proche l'entrée de la presqu'île, où un longré a atterré de si près, qu'il est à présumer qu'il y a mis des paquets; plusieurs chaloupes ont été librement de terre à bord & de bord à terre; un grand chasse-maree s'est rendu librement aussi, du large à bord des Anglais. Plusieurs chaloupes ont été charger à Crac, soi-disant pour Nantes, des huîtres qu'elles ont bien été porter aux anglais.

Ce transport a aussi connoissance de six prises que les anglais nous ont faites.

Le 26, le courant de Belle-Isle étoit absolument libre, mais tout annonce que les anglais y sont revenus le 27; les différens rapports le confirment.

Il est essentiel de remarquer que lorsque les anglais s'approcherent de Carnac, ils arborerent tous le pavillon d'Angleterre, vulgairement appelé *Saint-George*; ce pavillon est blanc avec une croix rouge: ils mirent bientôt après notre pavillon national, & c'est sous sa couleur qu'ils firent les six prises dont nous avons parlé.

Du 30. — Ce jour sont entrés en rivière 2 brémois & 2 américains qui ont été visités par les anglais; les deux derniers se plaignent d'avoir été pillés. La station anglaise est toujours en même nombre, & au même lieu.

(Extr. de la feuille Nantaise).

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE.

Extrait d'une lettre écrite de Metz, le 3 germinal.

Toutes les nouvelles d'au-delà du Rhin annoncent des préparatifs extraordinaires, de la part des Autrichiens, pour continuer la guerre & rendre cette campagne décisive. Cependant quelques politiques croient n'apercevoir dans cet appareil extraordinaire de forces qu'une démonstration propre à déterminer la paix à des conditions plus avantageuses pour nos ennemis. Nous ne pouvons adopter cette politique raffinée, & nous avouons que toute paix qui conservera la dignité & l'indépendance nationale, au prix d'un sacrifice quelconque de nos conquêtes, nous paroit un marché avantageux à une république qui a besoin du repos pour consolider son gouvernement & assurer sa liberté.

De Paris, le 10 germinal.

On a célébré hier la fête de la Jeunesse dans les différens arrondissemens de cette commune, avec autant d'ordre que de solennité & de zèle. Dans celle du deuxième arrondissement, les artistes des sept théâtres qui l'habitent se sont distingués par leur empressement à embellir la fête par des morceaux de musique & des chants patriotiques analogues à la circonstance. Tous les magistrats, toutes les administrations, les comités, des vieillards, de jeunes personnes, & des jeunes gens destinés à être armés, se sont rendus sur les onze heures à la municipalité; & précédés ou entourés de piquets de la garde nationale, ils ont servi de cortège aux administrateurs qui se sont rendus au temple de St-Roch. L'intérieur de cet édifice étoit décoré avec goût de faisceaux d'armes & de draperies aux couleurs nationales. Dans le chœur étoit un autel de la patrie entouré de casquettes de parfums. Des airs patriotiques ont commencé la fête; ensuite le commissaire du pouvoir exécutif a requis par un discours qu'il fut fait lecture des loix relatives à la cérémonie du jour. Le président de la municipalité a répondu à cette requisition par un second discours. Enfin, les vieillards ont distribué des armes aux jeunes gens qui avoient été inscrits pour cela, & le cortège est ensuite retourné à la municipalité au milieu des applaudissemens des citoyens.

Hier le marquis del Campo a eu son audience publique du directoire, & a été reconnu solennellement dans sa qualité d'ambassadeur du roi d'Espagne auprès de la république.

On continue, dit-on, d'instruire le procès des septembriseurs. Il est difficile de deviner quelles difficultés peuvent ainsi traîner en longueur une affaire qui rappelle des souvenirs si affreux, tandis qu'il faudroit se hâter de les effacer, s'il se pouvoit, de la mémoire des hommes. On a publié une liste de six jurés choisis pour ce procès. Dans ces six jurés, il se trouve les nommés *Vry*, *Tarot* & *Savart*, tous trois membres de l'ancien comité révolutionnaire de la section du Pont-Neuf.

On écrit de Foulon qu'une division de cinq vaisseaux, deux frégates & un brick, doit sortir incessamment de ce port. On ignore qu'elle est sa véritable destination; on croit cependant qu'elle ira joindre une autre division qui est en croisière sur les côtes d'Espagne.

Relation
en 179
la suit
chez ISi ect
Chine,
connues
empire,
à Pékin
surprise
doient l
de ville
former
& dans
un pay
vation
légère
moyenLes
voyage
entour
de chi
dire b
elles r
baisan
voient
la Ch
public
homm
ses p
ce qu
sont
qu'aL
tiqui
que
Mais
cons
Cont
cert
escl
nos
culi
don
S
& ctigi
nie
tou
Les
chi
app
po
pu
ma
ét
ét
&
d
su
sa
n
A

Relation de l'ambassade du lord Macartney à la Chine en 1792, 93 et 94, par Aeneas Anderson, employé à la suite de l'ambassade : ouvrage traduit de l'anglais ; chez Denné jeune, libraire, rue Vivienne.

Si cette relation n'apprend rien de bien nouveau sur la Chine, elle confirme au moins plusieurs vérités déjà connues touchant la prodigieuse population de ce vaste empire, l'état florissant de son agriculture, &c. De Canton à Pékin, les voyageurs anglais contemplant avec une surprise toujours nouvelle cette foule d'habitans qui bordent les deux rives du fleuve Jaune, & cette multitude de villes & de villages qui sembloient se toucher & ne former qu'une seule ville. Au-delà de la grande muraille & dans un pays montueux & sauvage, ils remarquèrent un paysan suspendu par une corde au-dessous d'une élévation à pic, & dans cette position cultivant quelque légère portion de terrain inaccessible par tout autre moyen.

Les Chinoises ne sont point renfermées. Souvent nos voyageurs, dans les lieux de leur passage, se trouvoient entourés de femmes ; & comme ils avoient appris assez de chinois pour savoir que dans cette langue *cho-an* veut dire *belle*, ils aimoient à leur répéter ce mot, auquel elles répondoient par un sourire plein de politesse & en baissant modestement les yeux. Mais ces femmes ne pouvoient être que de la dernière classe, car on sait qu'à la Chine toute femme bien élevée évite de paroître en public, & sans être aussi rigoureusement séparée des hommes que dans le reste de l'Asie, ne voit gueres que ses plus proches parens. Mais ce trait confirme toujours ce que l'on savoit encore, que la petitesse & la modestie sont à la Chine les fruits d'une éducation qui s'étend jusqu'à la dernière classe.

L'auteur assure que l'esclavage consacré de toute antiquité dans l'Orient, est inconnu à la Chine. Ce fait, que je sache, n'a encore été éclairci par aucun voyageur. Mais il n'est pas moins croyable, & paroît même une conséquence nécessaire de cette belle & pure morale de Confucius. L'esclavage n'est à la Chine que la punition de certains délits, comme sont parmi nous les galères : les esclaves appartiennent à l'état ; mais, à la différence de nos usages, le gouvernement chinois les loue aux particuliers qui veulent les employer ; manière d'en tirer parti dont il est aisé de sentir la sagesse & l'utilité.

Si la Chine est par excellence le pays de la morale & de la politesse il n'en est pas moins celui de la politique. Rien de si curieux & de si plaisant que la manière dont on y a reçu & traité M. Macartney. Partout où il a passé, on lui a témoigné beaucoup d'égards. Les mandarins l'ont visité. Il étoit salué par des troupes chinoises ou tartares rangées sur les bords du fleuve, en apparence pour lui faire honneur, & peut-être en réalité pour lui donner une imparfaite idée de la force & de la puissance de l'empire chinois. On fournissoit abondamment à ses besoins. Un mandarin que M. Anderson croit être du premier rang, mais qui suivant toute apparence étoit d'un ordre très-inférieur, l'accompagnoit par-tout, & les anglais n'ont eu qu'à se louer de ses attentions & de sa politesse. Mais avec tout cela, l'ambassadeur & sa suite étoient par-tout honorablement emprisonnés. Des sentinelles posées aux issues du palais où on les logeoit, ne leur permettoient aucune communication extérieure. Après quelques audiences infructueuses que l'empereur

leur donne à Jéhol en Tartarie, on les renvoie à Pékin où M. Macartney se flattoit de prolonger son séjour. Il s'y étoit fait préparer d'avance un appartement, l'avoit décoré des portraits de la famille royale d'Angleterre, y avoit fait tendre un dais, &c. Les chinois le laissoient faire. Il comptoit y tenir un état splendide, & donner à l'empereur de la Chine qui a quatre-vingts millions de sujets une haute idée du roi son maître qui en a huit à neuf millions. Déjà il avoit fait briller à Jéhol les livrées de ses gens ; livrées de hasard, achetées à Londres après la mort de M. de la Luzerne, & il espéroit frapper les yeux chinois par la magnificence de cette friperie. Il attendoit à chaque instant la visite du premier ministre, que M. Anderson appelle le grand *choulaa* (1) & qui ne vint point. Tout cela n'aboutit qu'à un ordre de s'en retourner après deux jours seulement de résidence à Pékin, sans qu'aucune représentation pût tempérer cette excessive rigueur. On ne peut mieux caractériser cette ambassade digne d'être jouée sur les tréteaux de Nicolet que par ce qu'en dit M. Anderson lui-même. « En trois mots » voici notre histoire. Nous entrâmes à Pékin comme des » mendians, nous y séjournâmes comme des prisonniers, » & nous en sortîmes comme des voleurs ». Indépendamment des causes secrètes qui ont pu attirer aux anglais cette mortification, on peut présumer que la morgue & la sécheresse naturelle au caractère anglais n'ont pu s'empêcher avec la souplesse insinuante & souvent cauteleuse du caractère chinois.

Il faut convenir que l'empereur de la Chine a fait d'assez minces présens au roi d'Angleterre en retour des présens magnifiques qu'il en a reçus, quoiqu'il ait couvert la mesquinerie de ses dons par le ton affectueux avec lequel il les offroit. Ce qu'il y avoit de recommandable étoit une caisse contenant quelques portraits à la chinoise des empereurs ses ayeux. Au reste, il ne se croyoit pas obligé d'en faire davantage, parce que les empereurs chinois regardent les ambassades des princes étrangers comme un hommage, & leurs présens comme un tribut. Cette prétention, qui n'étoit pas ignorée des Anglais, a du mortifier en eux l'orgueil national ; mais apparemment que l'avidité nationale est encore plus forte.

L'empereur de la Chine est un vieillard maigre, dont la taille a près de six pieds de haut, mais que le poids de 86 ans doit avoir un peu courbée. M. Anderson dit que sa physionomie est ouverte, quoiqu'il ait le regard sombre ; ce qui peut difficilement se concilier. Il parla à l'ambassadeur anglais avec beaucoup de sens. On sait qu'il rejetta toutes ses propositions & qu'il en fit sentir l'inconvenance ; d'ailleurs il ne seroit pas impossible que l'inquiétude, l'avidité, la puissance navale de la nation anglaise ne lui fussent pas absolument inconnues, non plus que cet ancien projet du lord Clive de conquérir la Chine pour enrichir l'Angleterre & payer ses dettes. La jalousie des puissances rivales de l'Angleterre a pu ne pas laisser ignorer ce secret au gouvernement chinois.

Sous le ministère de Louis XVI, la France entretenoit à peu de frais quelques missionnaires à la Chine, & nous leur sommes redevables de plusieurs mémoires curieux sur ce vaste empire. Cet établissement, qui n'offroit alors

(1) Le mot paroît corrompu du mot *colao*, qui désigne à la Chine les Grands & les principaux Ministres. Ce n'est pas la seule altération de mots chinois qui soit dans l'ouvrage de M. Anderson. Ce qui est évident dans ceux où il fait entrer la lettre *r*, lettre impossible à prononcer par une bouche chinoise.

qu'un intérêt de curiosité, pouvoit devenir politiquement utile ; on eût facilement trouvé, depuis la révolution, quelques ecclésiastiques instruits, qu'une *déportation* volontaire à la Chine, avec un traitement modique, n'eût point effrayés. Mais il semble que jusqu'à présent la révolution n'ait pu, n'ait su, n'ait voulu que détruire...

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DOULCET.

Suite de la séance du 9 germinal.

Rouhier, au nom d'une commission spéciale, fait adopter une résolution qui accorde une somme d'un million 800 mille livres, à titre de pension, aux militaires blessés ou infirmes, & aux veuves & enfans de ceux qui sont morts au service de la patrie. Le tableau des pensionnés est annexé à la résolution.

Un membre revenant sur la résolution prise hier par laquelle le conseil ordonnoit l'impression du rapport de Mailhe, & sa distribution au nombre de six exemplaires, en demande le rapport à cause de la trop grande dépense que cette imposition occasionneroit.

Le conseil rapporte la résolution, & arrête que le rapport de Mailhe sera distribué à un seul exemplaire.

Un membre, organe d'une commission spéciale, déclare que les pièces qui constatent la non émigration du représentant Sers sont parfaitement en règle. Il propose de rayer définitivement ce représentant de la liste des émigrés. — Adopté.

On reprend la discussion sur les finances.

Fermond fait une seconde lecture de la résolution sur le paiement des contributions. — La rédaction en est adoptée.

Le même rapporteur fait ensuite adopter un projet de résolution qui fixe le paiement des employés, des créanciers, des pensionnaires & des impositions.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen CREUZÉ-LATOUCHE.

Séance du 9 germinal.

Le conseil renvoie à une commission, composée des citoyens Lecouteux, Baudin, Rousseau (de Paris), Degrave & Barbé-Marbois, l'examen de la résolution portant fixation en valeur réelle du montant des obligations contractées en assignats valeur nominale, depuis le 1^{er} janvier 1792.

Après avoir entendu le rapport d'une commission, le conseil approuve la résolution qui valide l'élection du juge de paix, faite par la commune de Ruel, département de Seine & Oise.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 10 germinal.

Le président annonce que parmi les pétitions déposées sur le bureau, il en est une qui contient des inculpations contre des membres du corps législatif.

Une discussion assez vive s'engage.

Un membre demande que le conseil se forme en co-

mité général pour entendre la lecture de cette pétition. Rouyer s'y oppose ; il est essentiel, selon lui, de faire connoître au peuple de quelles viles calomnies on se sert pour perdre ses représentans.

Colombelle invoque la constitution.

Dumolard lui réplique qu'aux termes de la constitution le conseil ne peut discuter sur une dénonciation portée contre un représentant du peuple qu'en comité secret, mais il peut la faire lire publiquement. Dumolard demande aussi qu'on expose au grand jour ces trames ténébreuses, auxquelles le mystère peut donner trop d'importance.

Lecoindre est d'un autre avis ; il rappelle comment, dans la convention, les dénonciations se succédoient ; les dénonciateurs avoient beau être confondus ; le mal étoit fait ; la cicatrice restoit sur la plaie.

Laurenço se présente pour combattre Lecoindre ; mais un grand nombre de membres vont au bureau signer la demande d'un comité général ; cette demande est revêtue de plus de cent signatures : le président l'annonce ; le conseil arrête qu'il va se former en comité général.

Crassous va à la tribune ; divers membres s'élevent contre lui, & demandent le maintien de la décision ; elle est maintenue. Le président ordonne aux huissiers de faire sortir les spectateurs.

Après être resté quelque tems formé en comité général, le conseil a déclaré sa séance publique ; la plus vive indignation s'est manifestée contre la pétition qu'on venoit de lire ; elle étoit dirigée contre Cadroy, Isnard, &c., & soucrite par des prétendus républicains de Toulon & de 89. Plusieurs membres, Chénier lui-même, ont déclaré qu'ils regardoient cette pétition comme calomnieuse & atroce ; Fréron a été dénoncé ; Isnard s'est fortement élevé contre Barras.

La pétition sur laquelle le conseil a déclaré à l'unanimité qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer, a enfin été renvoyée à l'examen d'une commission chargée de présenter le moyen de réprimer à l'avenir de pareilles atrocités, & aussi de comprimer dans le Midi le parti de la montagne & des révolutionnaires du 31 mai.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 10 germinal.

Dentzel, au nom d'une commission, fait un rapport sur la résolution qui casse les élections du canton de Saint-Hilaire, département de la Manche.

Le rapporteur expose, que la commission après avoir examiné les faits, a reconnu que les habitans de cette commune s'étant trouvés dans l'impossibilité de se réunir à l'époque indiquée par les loix, on ne pouvoit considérer leurs opérations comme illégales ; elle a pensé au contraire qu'on devoit leur tenir compte du courage qu'ils ont montré pour se réunir le 17 brumaire en assemblée primaire & communale malgré les menaces des chouans & les assassinats qu'ils commettoient. L'avis de la commission est que le conseil déclare qu'il ne peut approuver la résolution.

Lacoste pense que des considérations particulières ne peuvent justifier des violations de la constitution, & de la loi du 19 vendémiaire ; il se plaît à rendre hommage au civisme des habitans de Saint-Hilaire, mais il demande qu'on ne s'en tienne pas moins aux principes.

Le conseil approuve la résolution.